



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Situation du service de cardiologie de l'hôpital Henri-Mondor de Créteil

Question orale n° 1308

### Texte de la question

M. Jean François Mbaye attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation du service de cardiologie de l'hôpital Henri-Mondor de Créteil. Par courrier du 4 janvier 2021 la direction générale de l'AP-HP informait celle de l'Agence de la biomédecine de la cessation de toute activité de transplantation cardiaque au sein du site, au profit d'un transfert de cette dernière au sein de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière. Cette décision visiblement prise sans concertation préalable avec les acteurs et élus concernés a suscité de leur part, tant sur le fond que sur la forme, l'incompréhension et la critique, un tel transfert ayant déjà été envisagé et rejeté à deux reprises, en 2010 puis en 2012. Le 18 janvier 2021, soucieux de préserver le maintien d'une activité contribuant à l'excellence du site, plusieurs députés du Val-de-Marne ont ainsi rencontré à leur initiative le directeur général de l'AP-HP afin de souligner leur opposition à tout projet de nature à affaiblir l'hôpital Henri-Mondor. Si, lors de ces échanges, des engagements ont été pris dans le cadre du futur partenariat Mondor-Pitié-Salpêtrière, notamment quant au renforcement du service de cardiologie de l'hôpital Henri-Mondor, il lui demande d'apporter toutes les garanties nécessaires afin d'assurer l'entière indépendance du site de Créteil et le développement en son sein d'un service de cardiologie porteur d'une vision universitaire ambitieuse et à même de permettre aux habitants du Val-de-Marne de bénéficier en toute sécurité d'une médecine de haut niveau.

### Texte de la réponse

#### SERVICE DE CARDIOLOGIE DE L'HÔPITAL HENRI-MONDOR

**M. le président.** La parole est à M. Jean François Mbaye, pour exposer sa question, n° 1308, relative au service de cardiologie de l'hôpital Henri Mondor.

**M. Jean François Mbaye.** Madame la ministre déléguée chargée de l'autonomie, je souhaite vous interroger sur la situation du service de cardiologie de l'hôpital Henri-Mondor à Créteil. Le 4 janvier dernier, la direction générale de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, l'AP-HP, informait celle de l'Agence de la biomédecine de la cessation de toute activité de transplantation cardiaque au sein de ce site, au profit d'un transfert de cette dernière vers l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière. Autant vous dire que cette décision, visiblement prise sans concertation préalable avec les acteurs et les élus concernés, a suscité de leur part, tant sur le fond que sur la forme, l'incompréhension et la critique.

Je rappelle qu'un tel transfert avait déjà été envisagé et rejeté à deux reprises, en 2010 puis en 2012. Le 18 janvier 2021, avec mon collègue des Républicains Michel Herbillon, soucieux de préserver le maintien d'une activité contribuant à l'excellence du site, nous avons rencontré, à notre initiative, je le précise, le directeur général de l'AP-HP, afin de souligner notre opposition à tout projet de nature à affaiblir l'hôpital Henri-Mondor.

Le 30 janvier 2021, ce sont les dix-sept parlementaires du Val-de-Marne, tous bords politiques confondus, qui ont écrit au ministre de la santé pour exprimer leur refus de tout démantèlement de l'hôpital Mondor. Ils ont

manifesté leur grande préoccupation au sujet du projet de l'AP-HP, craignant que sa mise en œuvre ne conduise à affaiblir et déclasser l'hôpital Henri-Mondor au profit des hôpitaux parisiens. Nous n'avons pas encore reçu de réponse à notre courrier.

Je rappelle aussi qu'en 2018 nous avons vécu la douloureuse fermeture du service de transplantation hépatique de ce même hôpital.

Si, lors de nos échanges avec l'AP-HP, des engagements ont été pris dans le cadre du futur partenariat Mondor-Pitié-Salpêtrière, notamment quant au renforcement du service de cardiologie de l'hôpital Henri-Mondor, je souhaiterais, madame la ministre déléguée, que vous apportiez toutes les garanties nécessaires afin d'assurer l'entière indépendance du site de Créteil et le développement en son sein d'un service de cardiologie porteur d'une vision universitaire ambitieuse, à même de permettre aux habitants du Val-de-Marne et de l'Est parisien de bénéficier, en toute sécurité, d'une médecine de haut niveau, ce que l'on attend de notre système de santé.

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'autonomie.

**Mme Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'autonomie.** Nous partageons le même souci d'un meilleur accès aux soins pour l'ensemble des Français. C'est une question essentielle, qui demande un travail permanent. Près de 500 patients reçoivent une greffe cardiaque chaque année en France. C'est l'un des domaines d'excellence de nos hôpitaux, dans lequel nous ne cessons de nous perfectionner et d'innover.

Les opérations de greffe cardiaque sont, on le sait, des opérations lourdes, techniques, risquées, nécessitant des hospitalisations longues. Au premier semestre 2019, plusieurs opérations de greffe cardiaque réalisées à l'hôpital Mondor n'ont pas permis de sauver la vie de leurs receveurs. Cela a conduit les équipes de l'hôpital Mondor et de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, qui font tous deux partie de l'AP-HP, à engager une réflexion commune, avec un seul objectif : la meilleure qualité des soins, l'accès de tous aux meilleures techniques de soins.

Cette démarche partenariale a abouti à une organisation coordonnée des activités de cardiologie entre les deux sites. Les opérations de greffe cardiaque sont désormais concentrées sur le site de la Pitié-Salpêtrière. Cette organisation doit bénéficier à l'ensemble des patients en attente d'une greffe cardiaque en France, y compris bien sûr, et tout particulièrement, les patients du Val-de-Marne et du sud de l'Île-de-France.

Dans cette organisation, le pôle de cardiologie de Mondor est lui bien maintenu et poursuit ses activités en dehors des opérations de greffe, avec une ambition universitaire très forte. Au-delà de la cardiologie, les activités de Mondor se développent, notamment les services de soins critiques, tellement sollicités depuis un an, avec la création d'un nouveau bâtiment dédié à ce type de soins.

L'AP-HP a pris des engagements. Nous nous assurerons ensemble qu'ils sont respectés, pour le bien de tous les patients devant recourir à des services de cardiologie de qualité.

**M. le président.** La parole est à M. Jean François Mbaye.

**M. Jean François Mbaye.** Merci pour ces précisions. Je voudrais juste rappeler, – et c'est dans le courrier que nous avons adressé au ministre, un courrier signé par les dix-sept parlementaires du Val-de-Marne, sénateurs et députés –, qu'il serait pour nous inconcevable qu'alors que notre pays est confronté à une crise sanitaire sans précédent et que les questions de santé sont devenues une priorité pour l'ensemble de nos concitoyens, que le projet de l'AP-HP se traduise par un recul de l'offre et de la qualité des soins apportés aux habitants du Val-de-Marne et de l'Est parisien et par une moindre attractivité pour les médecins et les étudiants. Nous serons attentifs. Comme je l'ai dit, nous avons déjà vécu le douloureux épisode du service de transplantation hépatique déménagé de Mondor, et plusieurs tentatives ont été faites concernant le service de cardiologie entre 2010 et 2012. L'ensemble des parlementaires du Val-de-Marne sont attachés à cet hôpital et nous veillerons à ce que l'offre et l'attractivité y restent intactes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean François Mbaye](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1308

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** Solidarités et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 février 2021](#)

**Réponse publiée le :** 3 mars 2021, page 2097

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [23 février 2021](#)